

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Diffusion de la culture scientifique : Andromède et I.E.S.F Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé dans le cadre du programme Protis :

- d'attribuer 20 000 € à l'association Andromède pour ses actions de diffusion de l'astronomie, et 2 000 € à l'association I.E.S.F Provence pour ses actions de diffusion des métiers scientifiques,
- d'autoriser la signature des conventions avec les bénéficiaires, conformément à la convention-type prévue à cet effet.

La dépense soit 22 000 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée